

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 5 JUILLET 2018****OBJET : Approbation du budget de l'EPIC Office de tourisme de la Provence Verte**

Nombre de membres du Comité Syndical : 28 représentant 28 voix
Nombre de membres en exercice : 28 représentant 28 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 22 représentant 22 voix

N° : 020/2018

L'an deux mille dix-huit et le cinq juillet, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à St Maximin-la-Sainte-Baume.
Il examine le point n°10 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT – M LATZ – JP VERAN – C LANFRANCHI – F PERO – J D'ANDREA
– AM LAMIA – S BOURLIN – A MONTIER – M GROS – M BŒUF – C
PALUSSIÈRE – L MARTIN – G RASTELLO – C BOUYGUES – G FABRE – JL
LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – C IMBERT – C PLOUVIER – D BOTEY – L MEAUME

Le comité de direction de l'EPIC a délibéré sur son budget le 21 mars 2018.

Les statuts de l'EPIC prévoient que « *le budget est soumis après délibération du comité de direction à l'approbation du conseil syndical. Si le conseil syndical, saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de 30 jours, le budget est considéré comme approuvé* »

Le Comité Syndical doit donc délibérer sur le Budget Primitif 2018 présenté en séance.

BP 2018 : 1 162 264 €

Fonctionnement : **1 100 192 €**

Investissement : **62 072 €**

Le Comité Syndical

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le BP 2018 de l'EPIC pour un montant de fonctionnement de 1 100 192 € et d'investissement de 62 072 €.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

Bernard VAILLOT
Maire de Camps la Source

